

## 3. Eau et Assainissement



La commune d'Avord assure directement la gestion de l'eau potable et de l'assainissement.

**Ouverture de compteur** : à votre arrivée, contactez la Mairie d'Avord pour demander l'ouverture du compteur à votre nom. Un contrat (ci-après annexé) devra être signé et une pièce d'identité présentée.

**Fermeture de compteur** : lors de votre départ, signalez-le également à la mairie afin de clôturer votre contrat et d'effectuer un relevé de consommation.

**Relevé** : un relevé de compteur est effectué régulièrement par les services municipaux.

**Facturation et paiement** : vous recevrez des factures semestrielles. Vous avez la possibilité de régler vos factures en ligne via le site internet de la mairie d'Avord.

 Contact service eau – Mairie d'Avord

Adresse : Rue Désiré-Deschamps, 18520 Avord

Téléphone : 02 48 69 10 16

Courriel : [accueil@ville-avord.fr](mailto:accueil@ville-avord.fr)